

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

9 JUILLET 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Conclusion d'un contrat
régional territorial**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 juillet 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 10 juillet 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 juillet 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille quinze, le 9 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 juillet deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX*, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU**, Madame ANDRÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 15 E 00 et le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015)

**Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 15 E 00, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015, le compte-rendu des actes administratifs et le dossier 15 E 01)

Avaient donné procuration :

Monsieur MIRABELLI à Monsieur LAMY
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Monsieur PIVERT
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame HABERT-DUPUIS
Madame DUMONT à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Madame LIBESKIND

N° DE DOSSIER : 15 E 03

OBJET : CONCLUSION D'UN CONTRAT RÉGIONAL TERRITORIAL

RAPPORTEUR : Madame PEUGNET

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Régional d'Île-de-France mène une politique contractuelle avec les communes de plus de 2 000 habitants pour l'accompagnement des projets d'aménagement et d'équipement.

Le contrat régional doit comporter au moins deux opérations. Sa durée est de 5 ans et le taux d'intervention régional est de 20 % d'une enveloppe de travaux plafonnée à 4 000 000 € HT soit une subvention de 800 000 €.

La Ville porte plusieurs projets de développement urbain qui l'amèneront à restructurer en profondeur au moins 3 groupes scolaires dans les prochaines années.

Dans le cadre de ce partenariat avec la Région Île-de-France, la Ville a choisi d'inscrire dans le projet de contrat régional territorial l'extension-création-restructuration du groupe scolaire Marie Curie pour un montant de 5 980 000 € HT.

Le projet de contrat régional territorial comprendra ainsi les deux opérations suivantes :

- La construction d'une école maternelle pour 2 991 028 € HT
- La restructuration-extension de l'école élémentaire et du restaurant scolaire commun pour 2 988 972 € HT

Le financement de ce contrat sera assuré de la manière suivante :

- Subvention de la Région Île-de-France : 13,4 % soit 800 000 HT
- D'éventuels cofinancements viendront compléter le financement de l'opération.

Le solde du montant hors taxe ainsi que de la TVA au taux de 20 % à la charge de la commune sera financé sur fonds propres.

La Communauté d'Agglomération Saint-Germain Seine et Forêts a délibéré le 24 juin 2015 en faveur de ce projet.

La Ville s'engage sur :

- Le programme défini et l'estimation de chaque opération,
- Le plan de financement prévisionnel correspondant,
- La fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la commission permanente du Conseil Régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subvention dans un délai de 5 ans à compter de son approbation par la commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et de l'entretien liés aux opérations du contrat,
- Le non commencement des travaux avant la date d'approbation par la commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France du contrat et, pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- La mention de la participation de la Région Île-de-France et d'apposer le logo type de cette dernière dans toute action de communication.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver le programme des opérations présentées pour un total subventionnable de 4 000 000 € HT soit 4 800 000 TTC, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération,
- Déposer un dossier en vue de la construction d'un contrat régional territorial selon les éléments exposés,
- Signer tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Approuver le programme des opérations présentées pour un total subventionnable de 4 000 000 € HT soit 4 800 000 TTC, le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération,
- Déposer un dossier en vue de la construction d'un contrat régional territorial selon les éléments exposés,
- Signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye



CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL 2016-2020
PLAN DE FINANCEMENT
GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE
 Ville de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Dépenses H.T		Recettes H.T	
Lieu			
Construction d'une école maternelle	2 991 028 €	Subvention du Conseil Régional IdF (20 % du montant plafond)	800 000 €
Restructuration/extension de l'école élémentaire	2 988 972 €	Autres subventions (*)	- €
		Autofinancement de la Ville	5 180 000 €
Total général	5 980 000 €	Total général	5 980 000 €

(*) en cours de recherche

